

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
ARRONDISSEMENT DE L'ARGENTIÈRE

-COMMUNE DE BORNE

Séance décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le décembre, à heures, l'assemblée régulièrement convoquée, conformément à l'article L 121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Thierry CHAMPEL MAIRE

Nombre de conseillers : 7

En exercice : 7

Présents : 7

Représentés :

Absents :

Secrétaire de séance :

CM_2021_042

Date d'affichage :

Objet : Décision Modificative n°2/2021

Budget Principal 2021 (M 14)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
62878	Remb. frais à d'autres organismes	-150.00	
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	150.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à BORNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Thierry CHAMPEL